



Berne, le 25 septembre 2020

Valeurs cibles stratégiques applicables à la gestion du personnel de l'administration fédérale pour la période 2020-2023

Annexe au communiqué de presse du Conseil fédéral du 25 septembre 2020

Les **valeurs cibles** définies par le Conseil fédéral fixent la proportion que doit atteindre une catégorie de personnel donnée par rapport à l'effectif total déterminant. Fondées sur des valeurs empiriques, les fourchettes indiquent le niveau visé en pourcentage. Les valeurs cibles précédentes (période 2016-2019) figurent entre parenthèses.

Proportion des postes de formation et d'insertion professionnelle dans l'effectif total:

- Apprentis: 4,0 % - 5,0 % (4,0 % - 5,0 %)
- Stagiaires des hautes écoles: 2,0 % - 2,5 % (1,2 % - 1,8 %)
- Personnes handicapées: 1,5 % - 2,5 % (1,0 % - 2,0 %)

Catégories de personnes en fonction de leur représentation au sein de la population suisse:

Répartition selon le sexe:

- Femmes: 46,0 % - 50,0 % (44,0 % - 48,0 %)
- Hommes: 50,0 % - 54,0 % (52,0 % - 56,0 %)

Répartition selon le sexe dans le domaine de la défense:

- Femmes: 16,0 % - 18,0 % (12,5 % - 13,5 %)
- Hommes: 82,0 % - 84,0 % (86,5 % - 87,5 %)

Répartition selon le sexe au sein du Corps des gardes-frontière:

- Femmes: 16,0 % - 18,0 % (12,5 % - 13,5 %)
- Hommes: 82,0 % - 84,0 % (86,5 % - 87,5 %)

Femmes dans les classes de salaire supérieures:

- Classes 24 à 29: 36,0 % - 43,0 % (33,0 % - 40,0 %)
- Classes 30 à 38: 27,0 % - 32,0 % (20,0 % - 25,0 %)

Représentation des communautés linguistiques en vertu de l'ordonnance sur les langues (ces valeurs cibles s'appliquent jusqu'à nouvel ordre):

- Allemand: 68,5 % - 70,5 %
- Français: 21,5 % - 23,5 %
- Italien: 6,5 % - 8,5 %
- Romanche: 0,5 % - 1,0 %